

rables dans toutes les parties de l'Inde. Ils dûrent principalement ce succès au système qu'ils s'étaient fait, et dont ils ne s'écartaient pas, de traiter les naturels du pays avec douceur et avec justice; d'admettre dans leur rade les navigateurs étrangers sans aucune gêne, et de vendre indistinctement à toutes les nations des vivres, des armes, des munitions de guerre. Malheureusement la compagnie de Hollande prit une supériorité assez décidée pour les exclure des marchés où ils avaient traité avec le plus d'avantage; et, par un malheur plus grand encore, les dissensions qui bouleversèrent le nord de l'Europe ne permirent pas à la métropole de cette nouvelle colonie de s'occuper d'intérêts si éloignés. Les Danois de Tranquebar tombèrent insensiblement dans le mépris et des naturels du pays, qui n'estiment les hommes qu'en proportion de leur richesse, et des nations rivales, dont ils ne purent soutenir la concurrence. Cet état d'impuissance les découragea. La compagnie remit son privilège, et céda ses établissemens au gouvernement, pour le dédommager des sommes qui lui étaient dues.

III.  
Variations  
qu'a éprou-  
vées le com-  
merce des  
Danois aux  
Indes.

Une nouvelle société s'éleva en 1670 sur les débris de l'ancienne. Christian V lui fit un présent en navires ou autres effets, qui fut estimé 310,828 livres 10 sous, et les intéressés fournirent 732,600 livres. Cette seconde entreprise, formée sans fonds suffisans, fut encore plus malheu-

reuse que la première. Après un nombre d'expéditions, le comptoir de Tranquebar fut abandonné à lui-même. Il n'avait, pour fournir à sa subsistance, à celle de sa faible garnison, que son petit territoire, et deux bâtimens qu'il frétait à qui voulait les employer. Sa détresse devint telle, qu'il fut obligé de mettre en gage trois des quatre bastions de sa forteresse. A peine le mettait-on en état d'expédier tous les trois ou quatre ans un vaisseau pour l'Europe, avec une cargaison médiocre.

La pitié paraissait le seul sentiment qu'une situation désespérée pût inspirer. Cependant la jalousie, qui ne dort jamais, et l'avarice, qui s'alarme de tout, suscitèrent aux Danois une guerre odieuse. Le raja de Tanjaour, qui leur avait coupé plusieurs fois la communication avec son territoire, les attaqua en 1689 dans Tranquebar même, à l'instigation des Hollandais. Ce prince était sur le point de prendre la place après six mois de siège, lorsqu'elle fut secourue et délivrée par les Anglais. Cet événement n'eut ni ne pouvait avoir des suites importantes. La compagnie danoise continua à languir. Son dépérissement devenait même tous les jours plus grand. Elle expira en 1730, mais après avoir manqué à ses engagements.

De ses cendres naquit, deux ans après, une nouvelle société. Les faveurs qu'on lui prodiguait pour la mettre en état de négocier avec écono-

mie, avec liberté, sont la preuve de l'importance que le gouvernement attachait à ce commerce. Son privilège exclusif devait durer quarante ans. Ce qui servait à l'armement, à l'équipement de ses vaisseaux était exempt de toute imposition. Les ouvriers du pays qu'elle employait, ceux qu'elle faisait venir des pays étrangers n'étaient point assujettis aux réglemens des corps de métiers qui enchaînaient l'industrie en Danemark comme dans le reste de l'Europe. On la dispensait de se servir de papier timbré dans ses affaires. Sa juridiction était entière sur ses employés, et les sentences de ses directeurs n'étaient pas sujettes à révision, à moins qu'elles ne prononçassent des peines capitales. Pour écarter jusqu'à l'ombre de la contrainte, le souverain sacrifia le droit qu'il pouvait avoir de se mêler de l'administration comme principal intéressé. Il renonça à toute influence dans le choix des officiers civils ou militaires, et ne se réserva que la confirmation du gouverneur de Tranquebar. Il s'engagea même à ratifier toutes les conventions politiques qu'on jugerait à propos de faire avec les puissances de l'Asie.

Pour prix de tant de faveurs, le gouvernement n'exigea qu'un pour cent sur toutes les marchandises des Indes et de la Chine qui seraient exportées, et deux et demi pour cent sur celles qui se consommeraient dans le royaume.

L'octroi dont on vient de voir les conditions

n'eut pas été plus tôt accordé, qu'il fallut songer à trouver des intéressés. L'opération était délicate. Le commerce des Indes avait été jusqu'alors si malheureux, que les riches citoyens devaient avoir une répugnance invincible à y engager leur fortune. Une idée nouvelle changea la disposition des esprits. On distingua deux espèces de fonds. Le premier, appelé *constant*, fut destiné à l'acquisition de tous les effets que l'ancienne compagnie avait en Europe et en Asie. On donna le nom de *roulant* à l'autre, parce qu'il était réglé tous les ans sur le nombre et la cargaison des navires qui seraient expédiés. Chaque actionnaire avait la liberté de s'intéresser ou de ne pas s'intéresser à ces armemens, qui étaient liquidés à la fin de chaque voyage. Par cet arrangement, la compagnie fut permanente par son fonds constant, et annuelle par le fonds roulant.

Il paraissait difficile de régler les frais que devait supporter chacun des deux intérêts. Tout s'arrangea plus aisément qu'on ne l'avait espéré. Il fut arrêté que le fonds roulant ne ferait que les dépenses nécessaires pour l'achat, l'équipement, la cargaison des navires. Tout le reste devait regarder le fonds constant, qui, pour se dédommager, préleverait dix pour cent sur toutes les marchandises des Indes qui se vendraient en Europe; et de plus, cinq pour cent sur tout ce qui partirait de Tranquebar.

Le capital de la nouvelle compagnie fut de

3,240,000 livres, partagé en seize cents actions de 2,025 livres chacune.

Avec ces fonds, toujours en activité, les associés expédièrent, durant les quarante années de leur octroi, cent huit bâtimens. La charge de ces navires monta en argent à 87,333,637 liv. 10 s., et en marchandises à 10,580,094 liv.; ce qui faisait en tout 97,913,731 liv. 10 s. Leurs retours furent vendus 188,939,673 livres. Le Danemark n'en consumma que pour 35,450,262 liv. Il en fut donc exporté pour 153,479,411 livres. Qu'on fasse une nouvelle division, et il se trouvera que les ventes annuelles se sont élevées à la somme de 4,723,491 liv. 16 sous; que le pays n'en a consommé tous les ans que pour 886,250 liv. 10 s., et que les étrangers en ont enlevé pour 3,837,235 l. 10 sous.

Les répartitions furent irrégulières et médiocres tout le temps que dura le privilège. Elles auraient été plus égales et plus fortes si une partie des bénéfices n'eût été mise en réserve pour assurer les fonds primitifs. Par cette conduite sage et réfléchie, les heureux associés réussirent à tripler leurs capitaux. Leur fortune aurait encore augmenté de 2,000,000 de livres, si le ministère danois n'eût engagé, en 1754, la direction à ériger une statue au roi Frédéric v.

Lorsque je pense à ces monumens publics consacrés à un souverain de son vivant, je ne puis me distraire de son manque de pudeur. En les

ordonnant lui-même, le prince semble dire à ses peuples : « Je suis un grand homme, je suis un grand roi. Je ne saurais aller tous les jours me présenter à vos yeux, et recevoir le témoignage éclatant de votre admiration et de votre amour; mais voilà mon image. Entourez-la, satisfaites-vous. Quand je ne serai plus, vous conduirez votre enfant au pied de ma statue, et vous lui direz : Tiens, mon fils, regarde-le bien. C'est celui-là qui repoussa les ennemis de l'état, qui commanda ses armées en personne, qui paya les dettes de ses aïeux, qui fertilisa nos champs, qui protégea nos agriculteurs, qui ne gêna point nos consciences, qui nous permit d'être heureux, libres et riches; et que son nom soit à jamais béni! »

Quel insolent orgueil ! si cela est ; quelle impudence ! si cela n'est pas. Mais combien il y aurait peu de ces monumens, si l'on n'en eût élevé qu'aux princes qui les méritaient ! Si l'on abattait tous les autres, combien en resterait-il ? Si la vérité avait dicté les inscriptions dont ils sont environnés, qu'y lirait-on ? « A Néron, après avoir assassiné sa mère, tué sa femme, égorgé son instituteur, et trempé ses mains dans le sang des citoyens les plus dignes. » Vous frémissez d'horreur. Eh ! viles nations, que ne m'est-il permis de substituer les véritables inscriptions à celles dont vous avez décoré les monumens de vos souverains. On n'y lirait pas les mêmes forfaits ;

mais on y en lirait d'autres, et vous frémiriez encore.

J'écrirais ici, comme autrefois sur la colonne de Pompée : A Pompée, après avoir massacré trois millions d'hommes. J'écrirais là.... Lâches ! craignez-vous donc que vos maîtres ne rougissent de leur méchanceté ? Lorsque vous leur rendez de pareils hommages, comment peuvent-ils croire à votre malheur ? Comment ne se prendront-ils pas pour les idoles de vos cœurs lorsque vous applaudissez par vos acclamations à la bassesse des courtisans ?

Mais les nations me répondent. « Ces monuments ne sont pas notre ouvrage. Jamais nous n'aurions pensé à conférer les honneurs du bronze à un tyran qui nous tenait plongées dans la misère, et à qui notre profond silence annonça tant de fois l'indignation dont nous étions pénétrés lorsqu'il traversait en personne l'enceinte de notre ville. Nous ! nous ! nous aurions été assez insensées pour aller déposer dans un moule le reste du sang dont il avait épuisé nos veines ? Vous ne le croyez pas. »

Souverains, si vous êtes bons, la statue que vous vous élevez à vous-mêmes vous est assurée. La nation dont vous aurez fait la félicité vous l'accordera cent ans après votre mort, lorsque l'histoire vous aura jugés. Si vous êtes méchants et vicieux, vous n'éternisez que votre méchanceté et vos vices. Le monarque qui aura quelque di-

gnité attendra. Celui qui aurait l'âme vraiment grande dédaignerait peut-être une sorte d'encens prodiguée dans tous les siècles au vice indistinctement et à la vertu. Au moment où l'on grave autour de sa statue, A TRÈS-GRAND, TRÈS-BON, TRÈS-PUISSANT, TRÈS-GLORIEUX, TRÈS-MAGNIFIQUE prince un tel, il se rappellerait que les mêmes titres furent gravés sous un Tibère, un Domitien, un Caligula, et il s'écrierait avec un digne Romain : « Epargnez-moi un hommage trop suspect. « Loin de moi des honneurs flétris. Mon temple « est dans vos cœurs. C'est là que mon image « est belle et qu'elle durera. »

En effet, quelle que soit la solidité que l'on donne aux monumens, un peu plus tôt, un peu plus tard, le temps les frappe et les renverse. La pointe de sa faux s'éמושse au contraire sur la page de l'histoire ; elle ne peut rien ni sur le cœur, ni sur la mémoire de l'homme. La vénération se transmet d'âge en âge, et les siècles qui se succèdent en sont les éternels échos. Flots orgueilleux de la Seine, soulevez-vous, si vous l'osez : vous emporterez et nos ponts et la statue de Henri, mais son nom restera. C'est devant la statue de ce bon roi que le peuple attendri, que l'étranger s'arrête. Si l'on visite aussi les monumens qui vous sont consacrés, souverains, ne vous en imposez pas ; ce ne sont pas vos personnes qu'on vient honorer, c'est l'ouvrage de l'art qu'on vient admirer : encore regrette-t-on

qu'un talent sublime qui se devait à la vertu se soit basement prostitué au crime. Au pied de votre statue, quelle est la pensée du citoyen et de l'étranger lorsqu'il se voit entouré de malheureux dont l'aspect lui montre la misère, et dont la voix plaintive sollicite un modique secours? N'est-ce pas comme s'ils disaient : VOIS ET SOULAGE LE MAL QUE CET HOMME DE BRONZE NOUS A FAIT? Élevez des statues aux grands hommes de votre nation, et l'on y cherchera la vôtre. Mais il n'y a qu'un homme et qu'une statue dans toutes les contrées soumises à la tyrannie. Là, le bronze parle, et le marbre dit : PEUPLES, APPRENEZ QUE JE SUIS TOUT, ET QUE VOUS N'ÊTES RIEN. Et qu'on me pardonne cet écart; l'écrivain serait trop à plaindre, s'il ne se livrait pas quelquefois au sentiment qui l'opprime.

iv.  
État actuel  
des Danois  
aux Indes.

Lorsque le privilège de la compagnie expira le 12 avril 1772, il lui fut accordé un nouvel octroi, mais pour vingt ans seulement. On mit même quelques restrictions aux faveurs dont elle avait joui.

A l'exception du commerce de la Chine, qui reste toujours exclusif, les mers des Indes sont ouvertes à tous les citoyens et à l'étranger qui voudra s'intéresser dans leurs entreprises. Mais, pour jouir de cette liberté, il faut n'employer que des navires construits dans quelqu'un des ports du royaume; embarquer dans chaque vaisseau pour 13,500 livres au moins de marchandises de

manufactures nationales; payer à la compagnie 67 livres 10 sous par last, ou deux pour cent de la valeur de la cargaison au départ, et huit pour cent au retour. Les particuliers peuvent également négocier d'Inde en Inde, moyennant un droit d'entrée de quatre pour cent pour les productions d'Asie, et de deux pour cent pour celles d'Europe, dans tous les établissemens danois.

La compagnie était autrefois exempte des droits établis sur ce qui sert à la construction, à l'approvisionnement des vaisseaux. On l'a privée d'une franchise qui entraînait trop d'inconvénients. Elle reçoit, en dédommagement, 67 livres 10 sous par last, et 13 livres 10 sous pour chacune des personnes qui forment l'équipage de ses bâtimens. On l'oblige, d'un autre côté, à exporter sur chacun de ses navires expédiés pour l'Inde 13,500 livres de marchandises fabriquées dans le royaume, et 18,000 livres sur chacun des navires destinés pour la Chine.

Les droits anciennement différens pour les productions de l'Asie qui se consumaient en Danemark, ou qui passaient à l'étranger, sont actuellement les mêmes. Toutes, sans égard pour leur destination, doivent deux pour cent. Le gouvernement a voulu aussi rester l'arbitre des frais de douane que les soieries et les cafés destinés pour l'état seraient obligés de supporter. Cette réserve a pour but l'intérêt des îles de l'Amérique et des manufactures nationales.